

**MAIRIE DE SAINT-JEAN-DES-VIGNES**  
**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 9 FEVRIER 2024**

**Etaient présents :**

**Denis BARROT**

**Philippe BOUTEILLE**

**Alexandra CHEVALIER**

**Eric DUTRIEVOZ**

**Guy FRACHE**

**Pierre LUCIANI**

**Mélanie PEREZ**

**Membres en exercice : 10**

**Membres présents : 7**

**Membres excusés : Eric MARCEL – Edward MORGAN – Camille ROBESSON**

**Convocation : du 5 février 2024**

**Secrétaire de séance : Eric DUTRIEVOZ**

Le conseil municipal s'est réuni en séance publique le vendredi 9 février 2024 à 19h30 en mairie sous la présidence du maire Monsieur Philippe Bouteille.

Après lecture et approbation du compte rendu de la séance précédente, les points inscrits à l'ordre du jour sont successivement examinés.

**POINT VOIRIE**

Le Maire et les conseillers municipaux en charge de la voirie présentent les avancées des différents sujets travaillés en ce moment :

- Un trottoir va être aménagé sur une portion de la RD30 du lavoir jusqu'au n°82 de la route des Pierres Dorées. Ces travaux vont être pris en charge et orchestrés par la CCBPD, en lien et sous les demandes de la municipalité. Un bornage a été réalisé fin janvier par un géomètre. La CCBPD s'est engagée à fournir à la municipalité un plan précis d'implantation pour fin février.
- Le mur écroulé du chemin des Sarments a fait l'objet d'un devis par l'entreprise MP Construction. Ce devis se trouve être plus intéressant que celui fourni initialement par la CCBPD qui est également en charge de la reconstruction de ce mur. C'est pourquoi, il est décidé en conseil municipal de proposer à la CCBPD de travailler avec l'entreprise MP Construction.
- Les travaux réalisés sur le chemin du Piémont ne sont pas satisfaisants parce que l'écoulement des eaux pluviales n'a pas été géré comme prévu et parce que le haut de la route n'a pas été refait. Monsieur le Maire et les élus en charge de la voirie souhaitent échanger sur les suites possibles à donner à ces travaux avec les responsables de la CCBPD. Pour le moment, rien n'a été clairement décidé.
- La remise en état du chemin de Torge entamée en 2022 est toujours en attente de finalisation du travail de bornage pour lequel manque encore une signature de riverain. Un projet de changement de tracé est en cours de réflexion et des négociations sont en cours avec les riverains concernés. Ce tracé permettrait la mise en

place d'une pente plus douce pour rejoindre la RD30 et engagerait moins de frais. La porte du puits installée sur ce chemin va très prochainement être finalisée par les agents techniques.

- Monsieur le maire évoque une difficulté d'écoulement des eaux pluviales sur la montée du Cuvier. Cette difficulté sera exposée à la CCBPD prochainement.
- Un élu en charge de la voirie fait part du contenu de ses échanges avec le référent sentier du Rhône du Département qui travaille sur la réactualisation des carto-guides de randonnée. Il rappelle l'importance de veiller à ce que le chemin puisse regagner le sentier des fossiles, ce qui nécessite un passage en proximité du musée, à conserver donc. Le conseil municipal entend cette contrainte et veillera à ce qu'elle soit prise en compte. Le conseil municipal demande à ce que le chemin ne passe pas entre le cimetière et le musée, entend que la Madone soit valorisée dans les carto-guides et souhaite que l'implantation du panneau de présentation des randonnées soit décidée ultérieurement. L'élu concerné fera le lien avec le Département et demandera un autre temps pour finaliser l'échange.

### **CONVENTION ACCOMPAGNEMENT DU CAUE DANS L'OPERATION « Polarité loisirs et sport nature au Grand Vière »**

Le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) propose à la Mairie de Saint-Jean-des-Vignes un accompagnement sous la forme d'une mise à disposition d'un temps ingénierie territoriale d'intérêt général pour assister à la mise en projet de l'opération d'aménagements touristiques autour du Grand Vière. Ils identifient 3 phases dans l'accompagnement proposé :

- note d'enjeux valant volet technique du cahier des charges,
- choix d'une équipe pluridisciplinaire en paysage et voies et réseaux divers,
- participation à la réunion de lancement de la Mission de maîtrise d'œuvre.

La durée de la convention s'étale sur environ 6 mois. Le cout de la mission est calculé à hauteur de 5600€ sachant que la contribution de la commune sera nulle car prise en charge par le CAUE. Une adhésion de 200€ au CAUE pour l'année 2024 est toutefois appuyée.

Pour mettre à profit cet accompagnement, la commission aménagements touristiques et du cadre de vie de Saint-Jean-des-Vignes sera mobilisée afin que puisse être produite une note d'intention exprimant les attentes, besoins et contraintes du projet.

**→ Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, APPROUVE :**

- **La convention d'accompagnement territorialisé avec le CAUE,**
- **Le paiement de l'adhésion pour l'année 2024.**

### **SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL BEAUJOLAIS AZERGUES (SIBA)**

- **MODALITES DE FINANCEMENT DES FRAIS SIBA POUR 2024**

Le SIBA rappelle à la commune de Saint-Jean-des-Vignes qu'il est possible de fiscaliser (payer par l'impôt) ou budgétiser (prendre en charge la dépense dans le budget municipal) la contribution du SIBA.

**→ Conformément à l'article L 5212-20 du Code général des collectivités territoriales et sur proposition de Monsieur le Maire ainsi que de l'Adjointe aux finances, le Conseil municipal, APPROUVE la décision de fiscaliser la totalité de la contribution au SIBA (Syndicat Mixte Beaujolais Azergues) soit : 3 788 €**

- **RETRAIT DE LA COMMUNE DE LISSIEU DU SIBA**

La commune de Lissieu avait demandé à se retirer du SIBA en 2017, ce qui avait été refusé par le SIBA, ne souhaitant pas que la charge du musée repose exclusivement sur les autres communes membres. La commune de Lissieu a donc continué à faire partie du SIBA tout en refusant d'y siéger et ne participant pas à ses frais de fonctionnement, et ne payant au syndicat que les remboursements des emprunts et les frais de gestion du musée. Or, avec le transfert de la compétence musée, il n'y a plus d'intérêt pour le syndicat à s'opposer au départ de la commune de Lissieu. Cette sortie aura pour conséquence le paiement du reliquat de dettes de Lissieu concernant l'acquisition de logiciels.

**→ Le conseil municipal APPROUVE le retrait de la commune de Lissieu du SIBA.**

## **MUSEE PIERRES FOLLES**

Le chantier se poursuit bien. La réflexion est toujours en cours pour le choix du restaurateur.

### **▪ TRANSFERT ET RESILIATION DU BAIL EMPHYTEOTHIQUE ADMINISTRATIF DE L'ESPACE PIERRES FOLLES**

Le 15 janvier 1993, la Commune de Saint-Jean-des-Vignes a donné par bail emphytéotique administratif au Syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU) de PIERRES FOLLES les parcelles cadastrées devenues AB 36 et AB 14 en vue de construire le Musée des Pierres Folles à Saint-Jean-des-Vignes. La compétence relative à la gestion de ce musée a ensuite été reprise par le Syndicat Mixte Beaujolais Azergues (SMBA) en 2005. Le SIVU a été dissous et le bail a ainsi été transféré au SMBA devenu en 2015 syndicat intercommunal Beaujolais Azergues (SIBA). En 2018, la compétence construction, entretien et fonctionnement de l'équipement culturel « Musée des Pierres Folles » a été transférée au profit de la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées.

Le transfert de la compétence relative à l'équipement culturel Espace Pierres Folles à la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées a eu pour conséquence le transfert de plein des biens, droits et obligations nécessaires à l'exercice de cette compétence. Ainsi le bail a été transféré de plein droit en 2018 à la CCBPD sans pour autant qu'aucun acte notarié n'ait acté ce transfert. Aujourd'hui, la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées souhaite régulariser cette situation et résilier le bail emphytéotique dans le but d'envisager un nouveau mode de gestion de l'Espace Pierres Folles.

→ **Après délibération, le conseil municipal de Saint-Jean-des-Vignes :**

#### **1° - APPROUVE :**

- **le constat par voie notariée et enregistrement au service de la publicité foncière du transfert de plein droit du bail emphytéotique au profit de la CCBPD lors de la prise de compétence construction, entretien et fonctionnement de l'équipement culturel ;**
- **la résiliation amiable dudit bail, sans indemnité de part ni d'autre, frais d'actes à la charge de la CCBPD ou de la commune de Saint-Jean-des-Vignes.**

#### **2° - AUTORISE LE MAIRE à :**

- **signer tout acte notarié permettant de constater le transfert du bail emphytéotique au profit de la CCBPD, pour les besoins de la publicité foncière ;**
- **signer la résiliation du bail emphytéotique conclu initialement avec le SIVU de Pierres Folles ;**
- **accomplir tous actes et démarches nécessaires à l'accomplissement de la procédure.**

## **FINANCES**

### **▪ CLOTURE DES COMPTES 2023**

L'adjoite aux finances présente le détail des écritures comptables réalisées au cours de l'année 2023.

La section de fonctionnement ressort à :

- Dépenses : 377 639.77 €
  - Recettes : 402 052.60 €
- SOIT un résultat de fonctionnement de 24 412.83€

La section d'investissement ressort à :

- Dépenses : 93 981.78 €
  - Recettes : 68 520.46 €
- SOIT un résultat d'investissement de -25 461.32€

Le résultat global de l'exercice 2023 est de -1 048.49 €.

Par ailleurs, le montant des restes à réaliser 2023 pour 2024 inscrits en dépenses de la section d'investissement est de 8 184.24€.

Compte tenu des éléments ci-dessus, le résultat cumulé global fin 2023 est de 346 322.46€ (338 138.22€ après prise en compte des restes à réaliser).

→ **Après avoir entendu les détails financiers, Monsieur le Maire quitte la séance. Le compte administratif et le compte de gestion 2023 sont soumis à l'approbation du Conseil Municipal qui les adopte à l'unanimité.**

## ▪ PROJECTIONS FINANCIERES

Les projections financières laissent entendre des difficultés à moyen et long terme si des mesures ne sont pas prises rapidement. Ces difficultés viennent de plusieurs facteurs simultanés : l'augmentation des tarifs sur de nombreux postes de dépenses, la faiblesse des augmentations de recettes et la disparition de certaines. L'adjointe aux finances précise que des mesures ont été enclenchées pour inverser cette tendance et que les leviers disponibles sont, probablement pour la majorité, d'ores et déjà identifiés et à activer sans tarder.

## ▪ PRÉ LISTE DES PROJETS 2024

Pour les importants projets de travaux de réparation ou d'entretien (section de fonctionnement du budget 2024) :

- Projets sur lesquels la mairie est déjà engagée en 2024 : travaux d'optimisation des dépenses d'énergie et travaux Syder de mise en conformité de deux armoires électriques ;
- Projets pré-validés par le conseil municipal pour 2024 : réparation des volets roulants et ajout d'un compteur électrique en salle d'évolution (et travaux d'électricité afférents).

Pour les travaux d'investissement, environ 20 000€ devraient être mis à disposition pour les financer :

- Projets sur lesquels la mairie est déjà engagée en 2024 : site internet, travaux de cheminement piéton devant l'école (en partie réalisés), chicane du bas du chemin de Garenne et diagnostic énergétique de la salle des fêtes ;
- Projets pré-validés par le conseil municipal pour 2024 : accompagnement par un cabinet spécialisé pour le PLU, porte manteau garderie, rénovation de l'éclairage public, matériel scolaire pour 800€, vaisselle pour la Mairie.

Attention : les arbitrages présentés ci-dessus pourront être revus lors du vote du budget prévu au prochain conseil municipal.

## ▪ LA SUBVENTION AMENDES DE POLICE 2023

Une subvention de 7413€ a été accordée par le Département du Rhône via l'enveloppe « amendes de police » au bénéfice de la Mairie de Saint-Jean-des-Vignes. Cette subvention a été intégrée au budget 2023. Elle vise deux projets de sécurisation des routes pour piétons et vélo :

- la mise en place d'une chicane sur le bas du chemin des Garennes,
- l'aménagement d'un parcours piéton aux abords de l'école avec création d'un escaliers permettant d'aller de l'école à la garderie sans traverser la voie publique.

→ **Le Conseil municipal accepte la subvention du Département et s'engage expressément à réaliser lesdits travaux.**

## QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire explique qu'une parcelle de 54m<sup>2</sup> va être cédée à M. et Mme. RIONDELET comme validé en conseil municipal du 25 septembre 2020,
- Le spectacle des ateliers de Marie préparé par les enfants sera ouvert à tous les habitants qui le souhaitent le 9 mars prochain au matin,
- Une invitation sera proposée le 29 mars prochain matin aux retraités de la commune pour se retrouver et échanger sur l'éventualité de la mise en place d'un club de l'amitié à Saint-Jean-des-Vignes,
- Un composteur par foyer est offert par la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées (CCBPD) sur simple commande sur le site Internet de la CCBPD ou en mairie. Dans les deux cas, il est important de joindre un justificatif de domicile à la demande,
- Les élus en charge du Conseil Municipal des Enfants (CME) font état du dernier conseil organisé début février. Ils félicitent le travail des enfants qui va pouvoir donner lieu à la première gazette du CME qui paraîtra d'ici le début de l'été,
- Le premier adjoint propose au théâtre de l'Entre-Deux de venir faire une résidence en salle des fêtes communale la première semaine de juin, en contre partie de quoi, la troupe s'engage à réaliser une représentation auprès des habitants de Saint-Jean-des-Vignes.

**SEANCE LEVEE A 23h.**

**PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : VENDREDI 22 MARS A 19h30**